

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SYNDICALE DU SIGF DU MASSACRE

Réunion en séance publique le 8 décembre 2020 à 18h30

Salle du conseil municipal en mairie de LAMOURA

Date de convocation le 01.12.2020

Date d'affichage le 15.12.2020

Etaient présents : Mmes PERILLAT Camille, BOURGEOIS Bénédicte, GAUDY Sylvie, MM. DEFFRADAS Julien MARCHAND Nolwenn, NARABUTIN Marc, DEVILLERS Dominique, GAUTHIER Joël, MOYAT Alain

Excusé : MALAQUIN Christophe

Présents invités : PERRIER Sylvain et BLARDONE Maxime agents ONF

Secrétaire de séance : GAUTHIER Joël

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : *Renouvellement de l'adhésion à la Certification PEFC.*

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. État d'assiette des coupes de l'exercice 2021.

Le Président fait le point *des retards de commercialisation des bois résineux* au regard du calendrier des coupes programmé par l'Aménagement Forestier de 2007 à 2030.

La crise sanitaire implique de ne pas mettre en vente une partie des coupes prévues à l'état d'assiette car le marché est saturé. Essayer de commercialiser tous les lots prévus aurait pour résultat de voir les cours du bois s'effondrer.

Décidé depuis 2019, cet effort de réduction de mise sur le marché de bois verts est une décision collective de l'ensemble des communes forestières, prise en solidarité avec les collectivités qui ont de gros volumes de bois secs à écouler alors que le marché européen est saturé.

Concernant le SIGF du Massacre, aucun des lots de l'exercice 2021 n'a été martelé, ni ne sera mis en vente. Seule une partie des lots solidairement retardés en 2019 et 2020 seront commercialisés pour un volume de 3000 m³, au lieu de 5000 m³/an habituellement.

Fin 2021 le retard de récolte cumulé sur trois années (2019, 2020 et 2021) sera d'environ 7000 m³ par rapport à la programmation du plan de gestion sylvicole. Ce volume, soit les parcelles en retard, sera martelé et commercialisé lorsque les conditions seront plus favorables.

Sont donc proposés à la mise en vente les lots suivants :

- Parcelles 36 (630 m³) et 73 (1030 m³), lots en retard de 2019.
- Parcelles 13 (460 m³), 25 (359 m³), 26 (315 m³) et 113 (380 m³), lots en retard de 2020.

Les volumes mentionnés sont les volumes estimés par l'ONF après martelage des lots.
Les modes de commercialisation sont expliqués au Comité Syndical.
Le cas particulier d'un lot invendu (parcelle 34/35 de l'exercice 2018) est évoqué : après débat, il est décidé de vendre séparément sapins et épicéas.

A l'état d'assiette résineux 2021 figurent également les parcelles 63, 64 et 65 : elles seront martelées et commercialisées en 2021 si la demande venait à reprendre.

Concernant l'avancement des exploitations des lots feuillus il est fait rappel de la situation à ce jour :

- Les parcelles 47/50/57 et 48/61/62 (400 m3) des exercices 2019 et 2020, dont les marchés d'exploitation sont attribués, sont destinées aux chaufferies communales.
- Les parcelles 98, 108, 93 et 96 (800 m3) des exercices 2019 et 2020 dont les marchés d'exploitation sont attribués, sont destinés à être vendues à port de camions.
- Les parcelles 24, 28, 29 et 73 (450 m3) des exercices 2016 et 2020 seront proposées dans le cadre des appels d'offres de travaux d'exploitation de 2021/2022.

Sont donc proposés les modes de vente suivants :

- Pour les lots résineux :
 - Parcelles 25, 26 et 36, et éventuellement les parcelles 63, 64 et 65 : en bloc et sur pied.
 - Parcelles 13, 73 et 113 : façonné à la mesure.
 - Parcelles 34/35 : vente des épicéas façonnés à la mesure et des sapins en bloc à port de camions.
- Pour les lots feuillus de l'exercice 2021, tels que prévus à l'Aménagement :
 - Parcelles 99 et 109 (300 m3) : en bloc et sur pied.
 - Parcelles 9,16,17,43,46,49 (400 m3) : en bloc façonné.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°3997620 N°12

3. Travaux sylvicoles

L'ONF présente un programme de travaux d'un montant de 53800 euros. *La décision concernant cette programmation est ajournée et sera réexaminée lors de l'examen du budget 2021.*

4. Prix du Bois Énergie 2021

Nolwenn MARCHAND présente le fonctionnement de l'approvisionnement des chaufferies communales en partant des ressources forestières, exploitations des bois, transports, broyage/stockage, jusqu'à la livraison des plaquettes aux chaufferies.
Après débat, il est décidé de reconduire le tarif de 2020 soit 36€ la tonne.
Le prix de 36 euros la tonne est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°3997620 N°13

5. Projets du mandat

Sont évoqués :

- La soumission au régime forestier des parcelles récemment acquises par le SIGF, le dossier est à la DDT.
- Le devenir de la pépinière : il est fait appel aux propositions de chacun.
- Le mode de vente des bois : il est décidé de s'adapter chaque année aux conditions du marché du bois.

6. Indemnités du président :

Il est proposé de reconduire le taux d'indemnité ayant eu cours durant le précédent mandat, soit 50 % du taux maximal de 8,46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Cette indemnité s'élève à 329,24 euros brut.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°3997620 N°14

7. Adhésion à PEFC

Le principe de la *Certification de gestion durable* et des conséquences commerciales qui en découlent est expliqué aux membres du Comité Syndical, et décision est prise de poursuivre l'adhésion à PEFC.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°3997620 N°15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Au registre sont les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Président



Dominique DEVILLERS



Le secrétaire de séance

Joël GAUTHIER

